Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur

2011 DASES 598 G – 2011 DDEEES 159 G – Adoption du programme départemental d'insertion et d'emploi plurianneul 2011-2014

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

L'objet du présent projet de délibération est d'adopter le programme départemental d'insertion et d'emploi pluriannuel 2011-2014.

La crise économique qui frappe notre pays depuis trois ans n'épargne pas la capitale : plus de 110.000 Parisiens sont inscrits à Pôle Emploi sans déclarer aucune activité, dont plus du tiers n'a pas travaillé depuis un an. Cependant depuis fin 2008, le taux de chômage parisien est inférieur au taux national avec un écart qui se confirme: au 2ème trimestre 2011 Paris comptait 8,2 % de demandeurs d'emploi pour 9,1 % sur la France métropolitaine.

Dans ce contexte de crise d'une extrême gravité, **le gouvernement refuse de donner à Pôle Emploi les moyens d'assurer ses missions fondamentales d'accompagnement des chômeurs vers l'emploi**. Les agents du service public de l'emploi doivent aujourd'hui prendre en charge des files actives de plus de 100 demandeurs d'emploi et Pôle emploi aura perdu 150 postes sur le seul territoire parisien en 2011.

L'atonie du marché du travail conjuguée à la désorganisation du service public de l'emploi trouve également sa traduction dans le nombre de bénéficiaires de minima sociaux, qui a connu une évolution semblable à celle du chômage : **Paris compte désormais près de 61.000 allocataires du RSA** (dont 52,3 d'hommes et 47,7 % de femmes) ne déclarant aucune activité ou presque, sous la responsabilité du Département, et un peu moins de 15.000 au « RSA activité » (60 % de femmes) c'est-à-dire bénéficiant de l'allocation en complément de faibles revenus d'activité. En 2011, le Département devrait verser 300 M€ d'allocations, dépense insuffisamment compensée par l'Etat dont la dette s'élève à présent à 178 millions d'euros.

Malgré le désengagement de l'Etat**, la collectivité parisienne est fortement mobilisée dans la bataille contre le chômage, bien au-delà de ses compétences**, et engage des moyens considérables pour permettre l'accès à l'emploi des Parisiennes et des Parisiens : en 2012 comme en 2011, plus de 91 M€ seront consacrés à ce nouveau Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi (PDIE) dont 61 M€ dédiés à l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA, plus de 17 M€ pour la rémunération des contrats aidés embauchés par la Ville et 13M€ pour les autres publics éloignés de l'emploi.

Le volet insertion professionnelle de ce programme permet le financement de plus de 70.000 prestations : bilans individuels, formations, mise en relation avec les employeurs, contrats aidés, soutien à la création d'activité… 76.000 personnes ont, par ailleurs, fréquenté les forums emplois de la Ville. **La palette des outils mobilisés a fait la preuve de son efficacité : 29 000 personnes, dont environ 25.000 Parisiens, ont été remises en emploi en 2010 grâce à ces mesures.**

La collectivité parisienne est le premier employeur francilien de personnes en insertion avec 1700 personnes en poste dans les services, dont le nombre n'a cessé d'augmenter depuis 2008. Cet effort sera

maintenu en 2012, en améliorant la proportion d'allocataires du RSA, leur formation et les sorties positives en emploi.

Paris s'est également fortement impliqué dans le soutien et le développement des structures d'insertion par l'activité économique qui emploient aujourd'hui 6550 salariés dans la capitale. Plus de 1500 retours à l'emploi ont été réalisés en 2010 grâce au secteur de l'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion, associations intermédiaires, régies de quartier, chantiers d'insertion…). L'aide à la création d'entreprise par des demandeurs d'emploi produit également des résultats avec 660 retours à l'emploi grâce à des prêts solidaires.

La collectivité a également choisi d'en faire un axe fort du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, afin de répondre aux difficultés professionnelles accrues rencontrées par les habitants des quatorze quartiers politique de la Ville. Ces quartiers se caractérisent par une concentration des difficultés sociales et professionnelles qui rendent plus difficile qu'ailleurs la construction des parcours professionnels. Le PLIE 18ème 19ème qui a été progressivement étendu depuis 2008 à plusieurs arrondissements du nord est parisien (20ème puis 11ème et 12ème) est l'un des outils qui permet de cibler les actions d'accompagnement en emploi dans les quartiers en difficulté.

Pour les allocataires du RSA, Paris mobilise son Programme Départemental d'Insertion (PDI), voté chaque année par notre assemblée, qui organise l'effort de notre collectivité pour l'insertion sociale et professionnelle de ces publics aux besoins très variés : 36% ont un diplôme de l'enseignement supérieur, mais 40% ont un niveau inférieur ou égal au CAP/BEP. Pour ces publics, il est nécessaire de proposer des solutions adaptées à leurs difficultés : emploi, logement, santé, organisation de la vie familiale, lutte contre l'isolement… les travailleurs sociaux du Département et des associations partenaires ont à leur disposition de nombreux outils qui représentent un engagement financier de 61 millions d'euros.

Face à la crise, Paris a l'obligation de rendre son intervention en faveur des demandeurs d'emploi plus performante, plus lisible en recentrant son action sur les publics les plus prioritaires sur la base d'un programme d'action global sur l'emploi sur la **période 2011-2014**. L'élaboration de ce « Programme Départemental pour l'Insertion et pour l'Emploi » (PDIE) pluriannuel, a été l'occasion d'évaluer objectivement l'action départementale en faisant appel à deux cabinets spécialisés, mandatés, l'un pour apprécier l'ensemble des mesures d'insertion professionnelle que le Département finance au regard de l'état du marché de l'emploi parisien (Mensia Conseil), l'autre pour faire évoluer le dispositif d'accompagnement proposé aux allocataires (ANSA).

Ce **travail d'élaboration** du futur PDIE a été **réalisé de manière partenariale** : les deux prestataires ont régulièrement réuni des groupes de travail associant les acteurs de terrain (services sociaux et MdEE, associations, partenaires institutionnels), qui ont apporté leur appréciation sur le dispositif parisien et formulé des propositions d'amélioration. Le **point de vue des allocataires** du RSA a également été pris en compte, grâce à l'étude spécifique conduite en 2010.

Le Programme Départemental pour l'Insertion et pour l'Emploi concentrera ses moyens sur plusieurs **publics prioritaires** :

- les **femmes en situation de monoparentalité** (Paris compte 4.400 allocataires au RSA « majoré »), dont une part importante cumule des problèmes de logement, d'accès à un mode de garde pour leur enfant, une insuffisante maîtrise de la langue française et un faible niveau de qualification.

- les **artistes**, qui évoluent comme intermittents ou travailleurs indépendants dans des secteurs professionnels marqués par la précarité et qui ont besoin d'être accompagnés pour atteindre l'autonomie financière.

- les **habitants des quartiers prioritaires**, où près du quart de la population vit sous le seuil de pauvreté (23% contre 12% à Paris), où le taux d'allocataires du RSA dans la population active est près de deux fois supérieur (9% contre 5%). Les actions spécifiques mises en place pour ce public, telles que le plan de lutte contre l'illettrisme des jeunes, les chantiers d'insertion, les clauses d'insertion dans les marchés publics et les coordinations locales de l'emploi, devront être confortées.

- les **jeunes** suivis par les missions locales qui ont réalisé 6300 retours à l'emploi en 2010. Pour ce public particulièrement touché par la pauvreté, le gouvernement n'a proposé qu'une prestation inadaptée, le « RSA jeunes », qui n'est accessible qu'à condition d'avoir travaillé deux ans lors des trois dernières années. 150 Parisiens seulement en bénéficient aujourd'hui.

- les **allocataires âgés de plus de 50 ans**, qui représentent plus du quart des bénéficiaires du RSA, dont la proportion augmentera inéluctablement, avec le report à 65 ans du départ à la retraite à taux plein quelle que soit la durée de cotisation.

Le Programme Départemental pour l'Insertion et pour l'Emploi qui vous est présenté aujourd'hui vise plusieurs objectifs :

1- Améliorer l'efficacité de l'action du Département en matière d'emploi, en développant une offre de service mieux adaptée aux besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi :

Les marchés de placement en emploi seront progressivement remplacés par des prestations d'appui à l'emploi qui valorisent les compétences et les aptitudes et qui intégreront la prospection d'entreprises, le recueil des candidatures et la mise en relation de l'employeur et du demandeur d'emploi à partir de la motivation et des compétences de la personne (méthode IOD).
La fonction de prospection des emplois disponibles exercée par les MdEE (et d'aide au pré recrutement) sera professionnalisée et systématisée (plan de prospection) en ciblant les offres d'emploi adaptées aux profils peu ou moyennement qualifiés et en ciblant localement les secteurs faisant apparaître de nouveaux besoins en recrutements.

2- Accentuer le suivi des publics les plus prioritaires :

Les marchés qui entreront en vigueur en 2012 pour déléguer aux associations l'accompagnement social et emploi de 9.150 allocataires permettront par redéploiement **de mieux prendre en compte les besoins des familles monoparentales (1300 places soit + 300). Les personnes souffrant de troubles psychiques seront également mieux accompagnées (passage de 1.700 à 1.800 places).**
Les parcours d'insertion sociale et professionnelle en direction des femmes en situation précaire, peu voire pas qualifiées et éloignées de l'emploi, seront développés. Ces parcours localisés dans les 10e, 15e, 18e et 20e arrondissements comportent des actions d'acquisition de la langue, d'insertion sociale et professionnelle et prennent en compte les questions de garde d'enfants. Ces parcours permettent également de mener un véritable travail sur la santé de ces femmes et leur estime de soi.
Les prestations proposées aux allocataires du RSA artistes seront simplifiées par le regroupement des dispositifs actuels au sein d'une seule et même mesure intégrant une veille sur les emplois de ce secteur, l'évaluation du projet des bénéficiaires et leur accompagnement vers l'emploi.
Pour les jeunes en difficulté, les missions locales devront étendre leurs actions de parrainage et de repérage des jeunes en rupture d'institution.

3-Aider les demandeurs d'emploi à saisir les opportunités qu'offre le marché du travail à Paris. Par exemple, les actions de préparation des demandeurs d'emploi aux forums de recrutement, qui leur permettent d'augmenter sensiblement leurs chances de succès, étaient jusqu'à présent réservées aux

allocataires du RSA. Dans le cadre du PDIE, des actions spécifiques de préparation seront proposées aux seniors et aux jeunes diplômés.

4- Développer le potentiel d'emplois du secteur de l'économie sociale et solidaire, particulièrement performant en période de crise, et travailler avec le secteur de l'insertion par l'activité économique afin d'améliorer la sortie vers un emploi durable en proposant notamment des formations adaptées.
Ce secteur nous permettra aussi d'**expérimenter des alternatives à l'emploi classique pour les publics les plus en difficulté** : développement du dispositif « premières heures » permettant à des personnes très éloignées de l'emploi d'augmenter graduellement les heures de travail, ouverture début 2012 d'un centre de recyclage et de revente d'objets au marché Riquet 19ème par Emmaüs défi, création d'une ressourcerie-récupération dans le 20ème dédiée aux « vendeurs à la sauvette », ouverture de plusieurs jardins d'insertion dans le nord-est…

L'accès à l'emploi via les clauses sociales mises en œuvre par le PLIE, par la Maison de l'Emploi, les MdEE des 13ème et 14ème arrondissements ont permis à 555 personnes (118 ETP) d'accéder à une activité en 2010. Avec l'aide de ces opérateurs et de la nouvelle direction des achats, nous souhaitons que ces résultats progressent car les capacités d'insertion via les marchés publics restent sous-utilisées.

5- Adapter notre offre de formation (PDAE) au regard de l'offre de droit commun de la Région et de Pôle emploi pour mieux répondre aux besoins non couverts en terme de secteur d'activité, de niveau de formation et de publics éligibles.

6-Simplifier le dispositif d'accompagnement des allocataires du RSA par la mise en place progressive d'un service unique chargé de l'insertion des bénéficiaires du RSA (fusionnant à terme les Espaces Insertion et les Cellules d'Appui pour l'Insertion) permettant une meilleure couverture territoriale en évitant les ruptures de parcours. Afin que **l'offre d'accompagnement** soit **mieux répartie sur le territoire parisien**, les allocataires du 6e arrondissement rejoindront le périmètre de l'Espace Insertion (EI) des 14e et 15e et ceux du 8e arrondissement le périmètre de l'EI des 9e et 17e. Par ailleurs, l'offre de service des trois Cellules d'Appui pour l'Insertion sera renforcée pour proposer aux allocataires résidant dans des arrondissements sans EI (1er, 2e, 3e, 4e, 7e et 16e) un accompagnement professionnel de qualité.

7-Renforcer l'accès aux soins des allocataires notamment en proposant systématiquement lors de l'inscription au RSA la réalisation d'un bilan de santé par la CPAM ; en autorisant le recours à l'Aide Personnalisée au Retour à l'Emploi (APRE) pour prendre en charge des frais de santé mal remboursés, ou encore en lançant un marché public pour offrir un soutien psychologique aux allocataires.

8- Développer les expérimentations d'initiative locale et encourager la participation des usagers :

Notre volonté est de confier davantage de responsabilités et de marges de manœuvre aux maires d'arrondissement et aux coordinations locales de l'emploi de manière à ce que les actions proposées aux demandeurs d'emploi soient les plus en phase possible avec d'une part les attentes et les compétences de ces personnes, et d'autre part le tissu économique local et ses opportunités. C'est pourquoi une enveloppe de 45 000 € sera spécialement dédiée à la conduite de projets innovants dans le domaine de l'insertion professionnelle.
Pour **mieux prendre en compte l'avis des usagers**, le groupe « ressources » d'allocataires constitué en 2011 sera régulièrement réuni tant pour évaluer l'accompagnement proposé que pour créer des outils facilitant la compréhension de ce dispositif complexe qu'est le RSA. Un livret de l'allocataire présentant ses droits et ses devoirs sera ainsi réalisé avec ce groupe.

Ces objectifs sont déclinés à travers 41 fiches actions directement opérationnelles qui permettront de contrôler dans le temps la mise en œuvre de ce programme ambitieux conçu comme un objet évolutif. Sa mise en œuvre sera évaluée chaque année par les principaux acteurs parisiens de l'emploi pour ajuster ce programme en fonction de l'évolution du marché de l'emploi parisien, des besoins des demandeurs d'emploi ou du partenariat institutionnel avec la Région et Pôle Emploi.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil de Paris
Siégeant en formation de Conseil Général